

COUTUMIER
DE L'INSTITUT
DES
SŒURS DE SAINTE-ANNE.

INTRODUCTION.

1° Tout institut religieux a ses Constitutions et son Coutumier. Les Constitutions, directement approuvées par l'Église, sont l'âme d'une communauté qui ne peut exister ni se maintenir sans règle. C'est de la règle que tout institut religieux reçoit sa force, sa consistance et sa durée. Loin d'être une charge, la règle n'est en réalité qu'un allègement ; elle est, pour toute congrégation et pour chacun de ses membres, ce que sont les roues à une voiture, les ailes à un oiseau, les forteresses à une ville en-